



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 23 juin 2020

L'an deux mille vingt le 23 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie de Chartre de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Marc HERVE, Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BELLOIR à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Valérie FAUCHEUX, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK,

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public, Jean-Luc OHIER Suppléant EPSM, Madame Véronique PERRATON, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 15 juin 2020

N°20/06/07 Programme complémentaire n°1

Comité Syndical du 23 juin 2020

N°20/06/07 Programme complémentaire n°1

Suite à l'adoption du programme d'opérations 2020 au comité du 3 mars 2020, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'inscription complémentaire suivante : Programme complémentaire n°1

MOA	Nom de l'opération	Montant inscription complémentaire 2020
CEBR	Travaux Villejean 3 (1/2 du total)	550 000 €
EPSM	Action innovante Paiement pour Services Environnementaux Mirloup	14 800 €
SMPBC	Etude d'impact drains et forage Fougères	19 000 €
CC Bretagne Romantique	Remboursement de l'emprunt de Plesder	56 000 €
CEBR	Action innovante – Terre de Sources	20 000 €
TOTAL		659 800 €

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **RAJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2020 le programme complémentaire n°1 composé des opérations présentées dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de 659 800 euros seront prélevées sur le chapitre 658 «Charges diverses de gestion courantes » du budget 2020

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 23 juin 2020
Le Président,

Auguste FAUVEL

